

Vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h !!

LA CGT dénonce la convention, ses conséquences et le manque d'engagement de la direction !

Lors du dernier conseil d'administration, la CGT s'étonne de ne même pas avoir eu la dernière version de la convention alors qu'un vote était demandé....des méthodes indignent !

1) Maintien des effectifs actuels

Nous exigeons une garantie écrite du maintien des effectifs administratifs et logistiques actuellement en poste sur le site. Aucune mutualisation des ressources humaines ne doit être opérée au profit du CHU.

2) Transparence sur l'organisation future

Avant toute mise en œuvre de la convention, nous demandons la présentation d'un organigramme détaillé post-convention, accompagné d'un état précis des effectifs par service.

3) Suivi des impacts organisationnels

La mise en place d'un comité de suivi semestriel intégrant les représentants du personnel est exigée, afin de contrôler les impacts de la convention sur l'organisation du travail et les effectifs.



4) Respect du rôle du CSE

Le Comité Social et Économique (CSE) ne doit en aucun cas être écarté de l'application de l'article 10 de la convention. Sa consultation et sa participation doivent être garanties.

5) Conformité réglementaire de la convention

Nous demandons la mise en conformité immédiate de la convention avec les dispositions légales en vigueur, notamment la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, qui impose que les projets de coopération (tels que les directions communes) respectent les principes d'égal accès, de proximité et de qualité des soins.

La CGT appelle les agents de l'EHPAD Jean Perridier à se mobiliser et à se mettre en grève le Vendredi 4 juillet 2025.

Un rassemblement aura lieu de 9h à 12h devant l'EHPAD

BIDALLIER Nathalie - Secrétaire générale du syndicat CGT - 06 75 78 38 93